

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE  
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE  
MEMBRES  
EN EXERCICE : 35

**L'an deux mille vingt trois, le onze avril à 18H30.**

NOMBRE DE  
MEMBRES  
PRÉSENTS : 28

Le Conseil municipal de la commune de GARDANNE s'est réuni Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER Maire,

**Étaient présents :**

NOMBRE DE  
SUFFRAGES  
EXPRIMÉS : 34

Mesdames et Messieurs

DATE DE LA  
CONVOCATION :  
05/04/2023

Hervé GRANIER Maire, Antonio MUJICA Adjoint, Sandrine ZUNINO Adjointe, Alain GIUSTI Adjoint, Fouzia BOUKERCHE Adjointe, Pascal NALIN Adjoint, Jean-François GARCIA Adjoint, Noura ARAB Adjointe, Danielle CHABAUD Conseillère, Gérard GIORDANO Conseiller, Kuider DIF Conseiller, Michel MARASTONI Conseiller, Corinne D'ONORIO DI MEO Conseillère, Claude DUPIN Conseiller, Valérie FERRARINI Conseillère, Kamel BELARBI Conseiller, Sophie CUCCHI-GILAS Conseillère, Vincent BOUTEILLE Conseiller, Claire CAMPODONICO Conseillère, Claude JORDA Conseiller, Samia GAMECHE Conseillère, Paméla PONSART Conseillère, Jean-Marc LA PIANA Conseiller, Marie-Christine RICHARD Conseillère, Patricia SPREA Conseillère, Laurent DESHAIES Conseiller, Bruno PRIOURET Conseiller, Kafia BENSADI Conseillère

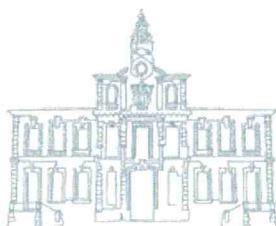
DELIBÉRATION  
DEL\_2023\_054

**Procurations étaient données à :**

Michel MARASTONI Conseiller par Valérie SANNA Adjointe  
Antonio MUJICA Adjoint par Magali SCHELLES Adjointe  
Gérard GIORDANO Conseiller par Sylvia POLLET Conseillère  
Claude JORDA Conseiller par Johanne GUIDINI-SOUCHE Conseillère  
Paméla PONSART Conseillère par Jimmy BESSAÏH Conseiller  
Jean-Marc LA PIANA Conseiller par Guy PORCEDO Conseiller

**Secrétaire de Séance :** BOUTEILLE Vincent Conseiller

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MOYENS ET DE LA CONVENTION DE SUBVENTION SPÉCIFIQUE AVEC L'ASSOCIATION OFFICE DU TOURISME DE GARDANNE**



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L. 2311-7,  
Vu la délibération n° 2023-10 du 28 février 2023, relative à l'attribution d'un acompte de subvention à l'Office du Tourisme de Gardanne,  
Vu la délibération portant attribution de subventions aux associations,  
Vu les projets de conventions joints en annexe,

Le décret n°2001-495 du 06 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, précise les seuils de subventions annuelles publiques au-delà desquels les organismes de droit privé sont soumis à diverses formalités de transparence financière.

Ainsi, au-delà de 23 000 € de subvention, l'autorité administrative doit conclure une convention avec l'organisme bénéficiaire.

Par délibération n° 2023-10 en date du 28 Février 2023, le Conseil municipal a décidé le versement d'un acompte de 25 000 € à l'association Office du Tourisme de Gardanne afin d'assurer une partie de ses dépenses de fonctionnement, sur un total prévu de 99 154 €, ainsi que l'approbation d'une convention d'objectifs et de moyens.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention spécifique complémentaire d'un montant de 22 000 € à ladite association. Cette subvention spécifique est destinée au financement de projets d'intérêts communaux.

Ainsi, le montant total de la subvention versée à l'association Office du Tourisme de Gardanne, pour l'année 2023, s'élèvera à 121 154 €.

Ouï l'exposé des motifs rapporté par Madame Sandrine ZUNINO  
Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

#### Article 1 :

D'approuver les termes de la convention de mise à disposition de moyens à intervenir entre la Commune et l'association Office de Tourisme de Gardanne.

#### Article 2 :

D'approuver les termes de la convention de subvention spécifique à intervenir entre la Commune et l'association Office du Tourisme de Gardanne.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des suffrages exprimés

**Monsieur MAZILLE ne participe pas au vote.**

Fait à Gardanne, le 18 avril 2023

Le Maire  
  
**Hervé GRANIER**

Transmis en sous-préfecture  
et affiché le : **19 AVR. 2023**